

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XX. — Articles de Paris et industries diverses.

N° 562.401

1. — JEUX, JOUETS, THÉÂTRES, COURSES.

Jouet à bloc moteur à arrêt et départ automatiques.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE FERBLANTERIE résidant en France (Seine).

Demandé le 20 avril 1922, à 13^h 56^m, à Paris.

Délivré le 1^{er} septembre 1923. — Publié le 10 novembre 1923.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Les jouets mécaniques perfectionnés, comprenant un mécanisme d'horlogerie que l'on remonte au moyen d'une clef, sont munis d'un frein ou d'un système d'arrêt au moyen duquel on peut bloquer les rouages pendant que l'on remonte le ressort. Au moment de lancer le jouet, il faut desserrer le frein.

Il y a donc toujours deux manœuvres à faire, l'une pour serrer le frein ou mettre l'arrêt avant de remonter le ressort, et l'autre pour desserrer ou débloquer pour lancer.

De plus, ces dispositifs de frein ou arrêt compliquent le mécanisme, le rendent plus lourd et plus coûteux et le fonctionnement n'est pas toujours assuré.

La présente invention est relative à un dispositif dans lequel le mécanisme de frein ou d'arrêt à main ci-dessus est supprimé. Les rouages sont automatiquement bloqués par le seul fait de soulever le véhicule au-dessus de la surface sur laquelle il est posé et le mécanisme est automatiquement débloqué dès que l'on pose le jouet sur le sol, ou sur la piste où il doit rouler.

L'invention est caractérisée en principe par ce fait que le système moteur est porté par un châssis tournant qui s'abaisse quand on soulève le jouet, présentant ainsi un de ses pignons, ou une roue dentée spéciale, à une

butée, tandis que lorsque l'on place le jouet sur une surface quelconque, le châssis est soulevé et la roue d'arrêt dégagée, de telle sorte que si le ressort a été remonté, le mécanisme se met en marche et le jouet fonctionne ou se déplace.

L'invention est représentée, mais à titre d'exemple seulement, dans le dessin annexé, dans lequel :

La fig. 1 est une vue en élévation.

La fig. 2 est un plan par dessous correspondant.

La fig. 3 est une coupe par A-A de la fig. 2.

La fig. 4 est une vue semblable à la précédente montrant le fonctionnement.

Comme on le voit sur ce dessin, un jouet, représentant un véhicule *a* quelconque, est actionné par des roues *b*, *c*, mues par un mécanisme moteur à ressort et remontoir. L'une des roues peut être folle sur l'essieu moteur *d* ou bien les deux roues peuvent être motrices.

Cet essieu moteur *d* est porté par un châssis *e*, pouvant tourner sur un axe *f*, qui est l'axe du remontoir *g*.

Sur l'un des axes du mécanisme est calée une étoile *h* qui est engagée dans une fenêtre *i* d'une lame fixe *j*.

Prix du fascicule : 1 franc.

Un ressort *k*, solidaire de la caisse *l* du véhicule, appuyé sur une traverse *m* du châssis *e*.

Supposons que l'on veuille remonter le mécanisme. On prend le jouet. Sous l'action de son poids et de la pression du ressort *k*, le châssis *e* s'abaisse, comme montré fig. 4. Dans cette position, l'étoile *h* est engagée avec le bord de la fenêtre de la lame *j* qui la bloque. Le mécanisme est à l'arrêt.

À ce moment, on peut tourner le remontoir et bander le ressort *n*.

Le jouet peut rester remonté si on le maintient soulevé, ou si on le pose dans sa boîte couché sur le côté.

Mais si on place le jouet sur une table ou sur le sol, le châssis *e* se trouve redressé en tournant autour de l'axe *f*. L'étoile *h* quitte le bord de la lame; le mécanisme est ainsi débloquent et se met en marche.

Au lieu d'être relevé par la roue, le châssis *e* pourrait être relevé par une béquille ou patte dont il serait muni, ce qui permet d'appliquer le dispositif aux jouets à ressorts autres que des véhicules.

Les dispositions ci-dessus ne sont données qu'à titre d'exemple, les formes, dimensions, matériaux employés et toutes dispositions de détail pouvant varier dans tous les cas sans changer pour cela le principe de l'invention.

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet :

1° Un système de bloc moteur pour jouets à ressort, caractérisé par un châssis porte mécanisme pivotant de façon à pouvoir prendre deux positions, l'une dans laquelle le mécanisme est automatiquement verrouillé, l'autre dans laquelle ce mécanisme est automatiquement débloquent.

2° Un mode d'exécution dans lequel le verrouillage est obtenu par une étoile ou une roue dentée s'engageant avec une lame d'arrêt fixe.

3° L'application aux jouets véhicules, le châssis pivotant se relevant par le contact des roues motrices avec le sol.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE FERBLANTERIE.

Par procuration :

L. CHASSEVENT.

Fig. 1.

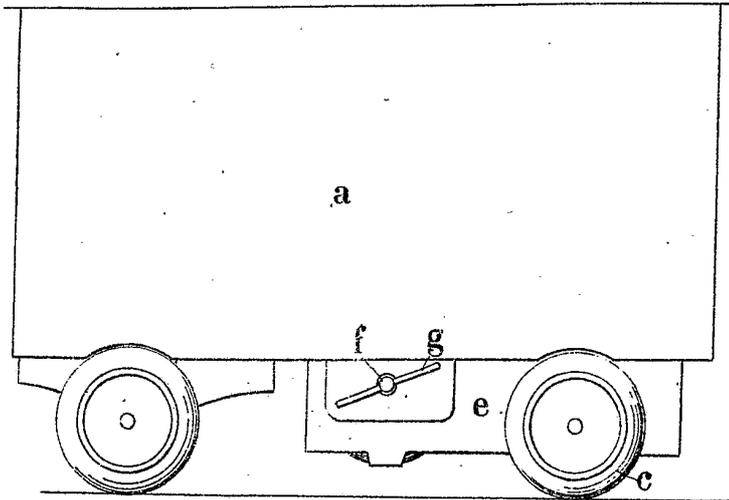


Fig. 2.

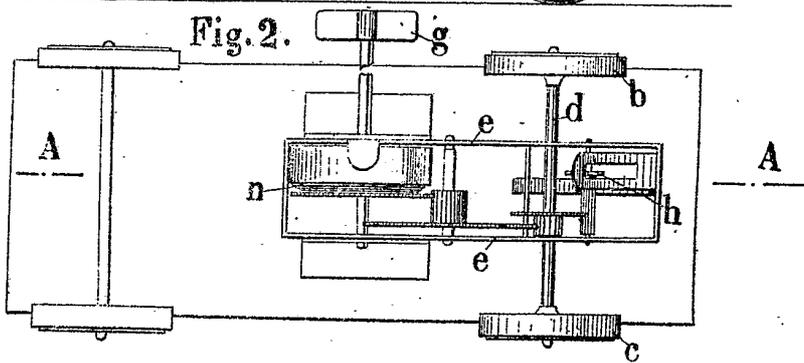


Fig. 3.

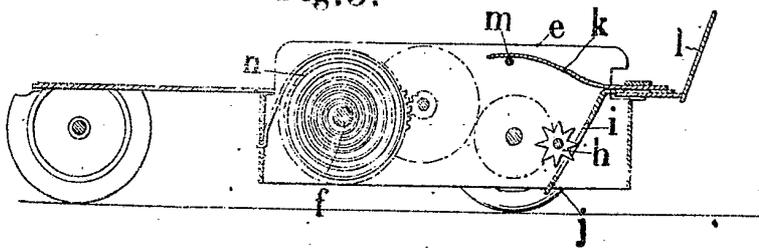


Fig. 4.

